



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Flash info n°3 France Relance Moselle

Janvier 2022



Retrouvez les précédents bulletins et flashes info France Relance Moselle [ici](#) !

Plans de soutien face aux tensions actuelles



Les entreprises font actuellement face à des délais de livraison allongés, des prix de matières premières en hausse ou des ruptures d'approvisionnement. Face à ces tensions, un vaste plan d'accompagnement des entreprises est engagé : entre autres, **le lancement d'un prêt pour l'industrie**, opéré par Bpifrance et dédié aux entreprises industrielles, **la prolongation de l'octroi du Prêt garanti par l'État (PGE)**, de fin décembre 2021 à fin juin 2022, ou encore **la prolongation du dispositif des avances remboursables et de prêts à taux bonifiés** jusqu'à fin juin 2022 et un assouplissement de ses conditions d'octroi... *Toutes les informations concernant ce plan sont à retrouver sur le portail de la Direction générale des Entreprises* → [En savoir plus](#)

Les secteurs de l'évènementiel et du tourisme sont particulièrement impactés par la crise, notamment les discothèques. Les entreprises concernées **bénéficieront d'une aide « renfort »**. Cette mesure permet la prise en charge de leurs coûts fixes pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022 : le seuil d'accès est de 50 % de perte de chiffre d'affaires. L'aide se monte à 100 % du montant total des charges. Les demandes seront à déposer du 6 janvier jusqu'au 6 mars 2022. → [En savoir plus](#)

Dans cette logique, le Gouvernement a décidé de relancer plusieurs aides de soutien aux entreprises du secteur de la culture, notamment le spectacle vivant et le cinéma, pour les mois de décembre et janvier (activité partielle, dispositif des coûts fixes, allongement du délai de remboursement du PGE, ainsi que des dispositifs de soutien sectoriels pour la culture). → [En savoir plus](#)

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - « Manufactures de proximité »

Pourquoi ?: Afin de redynamiser les territoires fragiles et de soutenir les entreprises artisanales locales, l'AMI « Manufactures de proximité » offre la possibilité à des entrepreneurs de bénéficier d'accompagnement dans leur développement et de subventions. L'objectif est de créer 100 manufactures de proximité.

Quand ?: 20 projets sont déjà retenus dans toute la France à l'issue de la première relève. Il est encore possible de candidater jusqu'au **3 mars 2022**. Les porteurs de projet peuvent déposer leurs candidatures en ligne (→ [ici](#)).

Soutenir le logement, c'est aussi l'une des priorités de France Relance !

Le Gouvernement a ainsi mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD), **dotée de 350 M€**, pour soutenir et relancer la production de logements neufs. Afin d'accompagner au mieux les territoires en tension, l'aide évolue vers un dispositif de contractualisation ciblant par priorité des projets de construction économes en foncier. Les contrats ont vocation à être signés entre l'État, l'intercommunalité et les communes volontaires (classées en zones A, A bis et B1 au regard des critères de tension en habitat). Ce nouveau dispositif contractualisé bénéficiera d'une enveloppe de **175 millions d'euros** jusqu'au **31 mars 2022**.

→ [En savoir plus](#)

→ **Retrouvez toutes les mesures France Relance encore en cours** [ici](#) !

France 2030



Le plan France 2030 a pour ambition de **construire la France de demain**. Doté **d'une enveloppe de 30 milliards d'euros**, ce plan a pour objet de permettre à la France de retrouver le chemin de son indépendance environnementale, industrielle, technologique, sanitaire et culturelle et de prendre un temps d'avance dans ces secteurs stratégiques. → [En savoir plus](#)



Zoom sur : le soutien à l'industrie du futur

Lancement d'une
nouvelle stratégie
nationale pour les
produits
biosourcés



L'écologie est l'un des **objectifs de France Relance**. La stratégie nationale « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – carburants durables », lancée dans le cadre du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA4), vise donc à accélérer le développement de ces biotechnologies, utilisant des matières premières renouvelables issues de la biomasse. Ces nouveaux produits se substitueront à ceux qui étaient fabriqués à partir du pétrole et favoriseront l'indépendance industrielle de la France tout en étant **créateurs d'emplois**. Le marché des biotechnologies industrielles représente environ **un milliard d'euros** !

Cette stratégie nationale se structure autour des objectifs que sont la recherche et le développement, l'innovation ou encore le déploiement industriel. Des appels à projets sont attendus dans les mois qui viennent, dans le cadre d'une enveloppe de **420 millions d'euros** → [En savoir plus](#)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, s'est rendue en Moselle le vendredi 10 décembre dernier, dans le cadre d'un **déplacement consacré à France Relance et à la décarbonation de l'industrie ainsi qu'à la reconquête industrielle**.

A cette occasion la ministre a visité plusieurs entreprises aidées au titre de France Relance.

L'**après-midi** de cette visite officielle a été consacrée à une table-ronde organisée en préfecture avec des **industriels lauréats de France Relance** ; 7 sociétés y ont participé :

- Alizé Group à Behren-les-Forbach, lauréat territoire d'industrie et industrie du futur
- Utilis SA à Ennery, lauréat territoire d'industrie et bénéficiaire de chèques VIE et Relance Export
- AML à Fèves, lauréat de l'AAP aéro
- Institut de soudure à Yutz, lauréat de l'AAP aéro et bénéficiaire du soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie nucléaire
- Thyssenkrupp Presta à Florange, lauréat de l'AAP auto
- SARP Industries à Amnéville, lauréat de l'AAP résilience
- 45-8 ENERGY à Metz, lauréat de l'AAP résilience.

Visite officielle de la
ministre déléguée
auprès du ministre
de l'Économie, des
Finances et de la
Relance, chargée de
l'Industrie

